

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 09 février 2017

Objet : RD - Transfert du dispositif REVAL du programme INTERREG V-A ALCOTRA France-Italie, de Chambéry Tourisme et Congrès à Chambéry métropole - Cœur des Bauges, en qualité de partenaire et chef de file

- date de convocation le 03 février 2017
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi neuf février à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 67

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Françoise Van Wetter
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Hubert Marechal
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1
Philippe Dubonnet

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Suzanne Boucher à Lionel Mithieux - de Danièle d'Agostin à Daniel Grosjean - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Henri Dupassieux à Jean-Benoît Cerino - de Philippe Gamen à Marie Perrier - de Bernard Januel à Jérôme Esquevin - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Benoît Perrotton à Philippe Bard - de Dominique Pommat à Gérard Marcucci - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 3

François Blanc - Stéphane Bochet - Claudette Levrot-Virot

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

Conseil communautaire du 09 février 2017

délibération **n° 082-17 C**

objet **RD - Transfert du dispositif REVAL du programme INTERREG V-A ALCOTRA France-Italie, de Chambéry Tourisme et Congrès à Chambéry métropole - Cœur des Bauges, en qualité de partenaire et chef de file**

Pierre Hemar, vice-président chargé du tourisme Chambéry métropole - Cœur des Bauges et de l'aménagement du territoire des Bauges, rappelle le transfert au 1^{er} janvier 2017 de la compétence tourisme, comprenant la définition et la mise en œuvre de la politique du tourisme, la promotion du tourisme à l'échelle de l'agglomération.

Ainsi, à la date du 31 décembre 2016, l'office de tourisme associatif implanté à Chambéry, dénommé « Chambéry Tourisme et Congrès » a perdu sa capacité à exercer, et sa révision statutaire approuvée par le Conseil communautaire du 27 octobre 2016 a conduit à la création par substitution, d'un office de tourisme intercommunal dénommé « Grand Chambéry Tourisme ».

Parmi les actions et portages menés par l'ancien office de tourisme, certaines relèvent désormais en propre de la Communauté d'agglomération, comme la compétence aménagement touristique. Il en est ainsi du projet REVAL (réseau de vélo des Alpes latines) ALCOTRA qui a pour objectif d'améliorer l'offre touristique transfrontalière sur la thématique du vélo sous toutes ses formes.

Il convient donc de formaliser un transfert de gouvernance du dispositif REVAL ALCOTRA, porté par Chambéry Tourisme et Congrès devenu au 1^{er} janvier 2017 Grand Chambéry Tourisme, à Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

Ce transfert n'impacte en rien le bien-fondé du projet.

L'office de tourisme Chambéry Tourisme et Congrès s'était positionné fortement sur ce projet le 11 septembre 2015 (signature de la convention de coopération transfrontalière), en qualité de partenaire et chef de file.

Neuf partenaires italiens et français se sont engagés à mener sous 18 mois, un projet en faveur du développement de la pratique touristique du vélo, dont les axes sont :

- l'organisation de l'offre cyclotouristique,
- le développement de systèmes innovants pour la promotion/commercialisation de l'offre cyclotouristique.

Il en résulte le plan de financement global suivant avec un budget total de 1 562 080 € TTC :

Beneficiari / Bénéficiaires	Tipologia / Typologie	Paese / Pays	Amma/ Admin	NUTS3	Récupération de la TVA	FEBR / FEDER	CPN	Totale Partner / Total partenaire
Chambéry Tourisme & Congrès	Privé	FRANCE	Rhône-Alpes	Savoie	no	199 750,00	35 250,00	235 000,00
Chambéry Cyclisme Organisation	Privé	FRANCE	Rhône-Alpes	Savoie	no	127 500,00	22 500,00	150 000,00
Commune de Les Déserts	Public	FRANCE	Rhône-Alpes	Savoie	no	72 250,00	12 750,00	85 000,00
SAS VELOORIZONS	Privé	FRANCE	Rhône-Alpes	Savoie	no	193 010,00	34 062,00	227 080,00
Azienda Turistica Locale del Cuneo	Public	ITALIE	Piemonte	Cuneo	no	123 250,00	21 750,00	145 000,00
Comune di Cuneo - Settore Ambiente e Territorio	Public	ITALIE	Piemonte	Cuneo	no	119 000,00	21 000,00	140 000,00
CONITOURS - Consorzio Operatori Turistici Provincia di Cuneo	Privé	ITALIE	Piemonte	Cuneo	oai	248 500,00	43 500,00	290 000,00
TeTra sas	Privé	ITALIE	Piemonte	Torino	oai	170 000,00	30 000,00	200 000,00
Fondazione Torino Wireless	Privé	ITALIE	Piemonte	Torino	no	76 500,00	13 500,00	90 000,00
Total						1 327 768,00	234 312,00	1 562 080,00

En tant que chef de file, Chambéry Tourisme et Congrès était chargé de porter un budget de 1 327 768 €.

A ce titre, Chambéry Tourisme et Congrès était chargé d'assumer spécifiquement :

- la responsabilité du projet devant l'Autorité de gestion et l'Autorité de certification,
- la coordination des partenaires à l'intérieur du projet,
- le démarrage coordonné du projet ainsi que son exécution selon les modalités et les délais prévus dans la convention FEDER,
- la responsabilité de procéder aux demandes de versements des crédits FEDER et transférer aux partenaires leurs quotes-parts respectives.

En tant que partenaire, Chambéry Tourisme et Congrès était chargé d'agir également en qualité de porteur de l'action de mise en tourisme de l'itinéraire cyclotouristique V63 entre Chanaz et Les Marches/Myans, dont la territorialité dépend de trois intercommunalités.

A ce titre, Chambéry Tourisme et Congrès portait un budget de 235 000 €, dont un cofinancement assuré par ses propres moyens (autofinancement) de 35 250 €, pour mener à bien ses propres actions et pour assurer le rôle de chef de file.

Le lancement du projet ayant été engagé dans un contexte français de forte évolution législative résultant de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, et l'office de tourisme étant compétent pour assurer la promotion touristique et mettre en œuvre le plan stratégique marketing à court et moyen terme, il ne pourra pas financer les aménagements ou équipements cyclables dévolus à la compétence nouvelle de la Communauté d'agglomération.

Il est donc nécessaire de procéder au transfert du rôle de partenaire et chef de file de ce projet (actions, responsabilités, budget et engagement de cofinancement) de l'EPIC Chambéry Tourisme et Congrès (privé) à la Communauté d'agglomération Chambéry métropole - Cœur des Bauges (public).

L'un des neuf partenaires, la SAS Vélorizons qui était engagée à hauteur de 227 080 € avec un autofinancement de 15 %, a demandé à se retirer du projet.

Certaines dépenses liées à l'action de cet ex-partenaire indispensables au projet global, pourraient opérationnellement être reprises par Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

Aussi, il est proposé que Chambéry métropole - Cœur des Bauges procède au transfert comme partenaire de certaines activités et catégories de dépenses correspondantes.

Sous réserve de la validation préalable de l'Autorité de gestion, il est proposé d'accepter en conséquence la prise en charge des crédits supplémentaires inhérents à ce transfert, à hauteur de 15 % d'autofinancement des activités transférées de la SAS Vélorizons, soit 34 062 € maximum.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de promotion du tourisme,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : transfère à la date du 10 février 2017 le dispositif REVAL du programme INTERREG V-A ALCOTRA France-Italie, de Chambéry Tourisme et Congrès à Chambéry métropole - Cœur des Bauges, en qualité de partenaire et chef de file,

Article 2 : précise que le transfert du rôle de partenaire et chef de file emporte le transfert des actions, responsabilités, budget et engagement du cofinancement relatif au projet, ainsi que le transfert de l'exécution des marchés,

Article 3 : précise que les crédits seront inscrits au budget primitif 2017,

Article 4 : approuve l'engagement financier complémentaire correspondant à la part d'autofinancement consécutive au retrait du partenaire SAS Vélorizons et comprise entre 0 € et 34 062 € maximum,

Article 5 : autorise le président ou son représentant à opérer des modifications budgétaires et à engager des financements dans le cadre du projet REVAL,

Article 6 : autorise le président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution du projet.

le président,
Xavier Dullin